

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2026-019-CPUE PEJS
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur du pôle d'enseignement des jeunes sourds
	PLACE DU POSTE	Le poste de coordonnateur dépend de l'IEN ASH 13 à Marseille Lieu d'exercice : E.P.PU SAINT TRONC CASTEL ROC à MARSEILLE et COLLEGE PASTEUR à MARSEILLE
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ; - Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ; - Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ; - Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ; - Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018) ; - Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017) <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté d'enseignants qui enseignent à la fois la LSF et en LSF. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE). Pour la rentrée 2026, il se compose d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, qui ont ouvert dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille 13010 à la rentrée 2024, ainsi que d'une classe de 6^e et de 5^e au collège Louis Pasteur, Marseille 13009.</p> <p>La coordination du PEJS et les relations avec les partenaires extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir la sécurisation des parcours des élèves au sein du PEJS : identifier les besoins spécifiques, si nécessaire in situ et proposer une organisation pédagogique et des réponses adaptées aux élèves sourds - assurer la coordination entre tous les professionnels du PEJS, notamment lors de temps de co-enseignement au cours desquels des enseignants non signants spécialistes d'une discipline et à ce titre responsables pédagogiques, interviennent avec des enseignants signants. - assurer un lien avec les enseignants pour la scolarisation des élèves en situation de handicap : remontées des besoins, suivi des élèves et participation aux équipes de suivi de scolarisation - contribuer à l'évaluation des orientations vers le PEJS - assurer la coordination avec les professionnels et services médico-sociaux pour l'accompagnement des élèves et faciliter les interventions des partenaires extérieurs <p>Le conseil et l'accompagnement à la communauté éducative en qualité de personne-ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> - être un appui pédagogique pour les enseignants et les AESH, notamment pour les temps de co-enseignement évoqués précédemment - accompagner les nouveaux arrivants : faciliter l'appropriation des missions de travail, du fonctionnement, des outils pédagogiques - aider à la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique (adaptations, aménagements) - aider à l'évaluation de suivis et de réajustements des projets - aider à la préparation des équipes éducatives et des équipes de suivi de scolarisation - impulser, aider, suivre et évaluer des projets d'activités partagées <p>La communication des différents acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - anticiper, identifier les difficultés entre professionnels ou entre élèves

		<ul style="list-style-type: none"> - veiller à la circulation de la communication entre équipes - veiller à la sécurité des élèves sourds : accessibilité des informations - veiller à l'accessibilité des réunions pour les enseignants et les parents - accompagner la relation avec les familles - exercer en tant que médiateur interculturel auprès de familles sourdes - favoriser l'implication des parents délégués sourds - assurer un rôle d'information et de médiation culturelle (spécificités des enfants sourds, langue des signes, culture sourde ...) auprès des acteurs de l'école (enseignants, AESH, parents d'élèves) - préparer l'accueil des classes avec les partenaires extérieurs en cas de sorties pédagogiques : accessibilité, informations - recueillir les demandes extérieures : reportages télévisés, presse écrite, visites d'experts étrangers - rédiger un rapport annuel d'activités à l'attention du corps d'inspection chargé du PEJS
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap et plus particulièrement des élèves sourds dont l'environnement réglementaire et institutionnel des pôles d'enseignement pour les jeunes sourds - Disposer de connaissances sur les spécificités de l'enfant sourd (particularités, langue des signes, culture sourde, histoire de la LSF, ...) - Disposer de connaissances de la pédagogie de/en LSF : particularités, mise en œuvre, ... - Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans la construction de parcours inclusifs - Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle - Capacité à travailler au sein d'une équipe pédagogique et à conseiller en qualité de personne-ressource - Capacité à travailler avec des partenaires, ouverture et capacité relationnelle interculturelle (culture entendante/culture sourde) - Faire preuve d'initiative et d'autonomie - Attester d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme - Disposer d'une aptitude à communiquer en LSF et à l'écrit - Démontrer une grande disponibilité temporelle pour les familles, partenaires et l'équipe pédagogique. La coordination du PEJS implique notamment une présence physique sur l'ensemble des établissements composant le PEJS (école et collège) en fonction des besoins.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent). - La détention du niveau de maîtrise B2+ (ou B2.2) en LSF est indispensable afin de pouvoir communiquer avec les équipes et les familles.
	NOMINATION	Poste à temps complet. Affectation à l'Année (AFA), affectation provisoire garantissant la conservation du poste d'origine au titre de l'année scolaire 2026-2027.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.</p>
	CONTACT	<p>IEN Conseiller Technique ASH départemental : ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</p> <p>DAASEN en charge du dossier ASH départemental : ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr</p>